

COMPTE-RENDU DE REUNION N°3 COTECH No2

PROJET / N° PROJET

Etude relative à la délimitation et l'inventaire des zones humides des vallées de la Brèche et ses affluents – N°12364

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche

LIEU / DATE DE REUNION

Mairie d'Agnetz / le 25 octobre 2012 – 14h-16h

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

COMPTE-RENDU n° 3 V2 / P. Gambier / 26 octobre 2012

PRESENCES ET DIFFUSION

Nom	Organisme	E-mail	Présent	Excusé
M. Alain Copel	Président du SIVB	alain.copel@wanadoo.fr	X	
M. Erwan Le Corre	SIVB	sivbreche@gmail.com	X	
M. Alain Legay	Président du SIAE Haute Brèche		X	
M. Bernard Dubouil	Président du SIA		X	
Mme Juliette Cauvin	DREAL Picardie	Juliette.cauvin@developpement-durable.gouv.fr	X	
M. Lionel Cosani	DDT 60	lionel.cosani@oise.gouv.fr		X
M. Eric Derozier	ONEMA SD60	Sd60@onema.fr		X
M. Rémi François	Conservatoire Botanique National de Bailleul	r.francois@cbnbl.org		X
M. Simon Bezain	AESN	bezain.simon@aesn.fr	X	
Mme Stéphanie Gilard	CG60	Stephanie.gilard@cg60.fr	X	
Mme Anne Siron	CR Picardie			X
M. Nicolas Ramont	SCE	nicolas.ramont@sce.fr	X	
Mme Pascale Gambier	SCE	pascale.gambier@sce.fr	X	

PROCHAINE REUNION

Réunion de COPIL le jeudi 17 janvier 2013

1. Objet de la réunion

L'objet de la réunion est la présentation de la délimitation des zones humides selon le critère « végétation hygrophile ». Cette délimitation a été effectuée durant les 6 semaines de prospection sur le terrain.

Lors de la prospection, certaines zones ont été pressenties humides mais l'identification n'a pas pu se faire selon le critère végétation (cas de cultures par exemple). Dans ces cas des sondages pédologiques seront nécessaires pour déterminer le caractère humide de ces zones et trouver leur limite.

Le deuxième objectif de la réunion est la validation du nombre de sondages pédologiques à réaliser (bon de commande dans le contrat SCE).

2. Déroulement de la réunion

SCE a présenté :

- les grandes caractéristiques des zones humides rencontrées sur le territoire d'étude.
- la cartographie des ZH sur le critère végétation hygrophile.
- les zones pressenties comme ZH qui nécessitent des sondages pédologiques pour valider leur caractère humide et leur limite géographique. Il faut compter en moyenne un sondage par hectare.
- un rappel de l'arrêté pour la détermination de ZH sur le critère « sol hydromorphe » et la méthodologie proposée.

Cette présentation a permis de nombreux échanges dont les principaux points sont rappelés ci-après.

3. Résultats de la caractérisation des ZH

Taille du BV étudié:	23 780 ha
Enveloppe de prélocalisation :	3 250 ha (49% du BV)
Caractérisation des ZH sur critère végétation :	1 600 ha (6.7% du BV)
<i>ZH pressenties (sondages pédologiques) :</i>	<i>400 ha</i>

4. Points de discussion

4.1. Impact de la délimitation d'une zone humide sur l'urbanisation et l'agriculture

Sur le plan de l'urbanisme, les communes pourront placer les zones humides en zones non constructibles. Dans tous les cas, le classement en zone humide obligera le constructeur / développeur à faire une déclaration ou demander une autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Sur le plan de l'agriculture, il n'y a pour l'instant aucune restriction sur les pratiques agricoles. Il n'y a pas de déclaration au titre de loi sur l'eau à faire sauf pour des travaux de drainage par exemple.

La délimitation des zones humides pourrait permettre aux exploitants de bénéficier, à terme, de mesures agri-environnementales aidées (réduction des intrants, retard de fauche, reconversion de cultures en prairies, etc.). Ce type d'action, accessible pour les territoires de zones humides avérées ou pressenties, relève d'une démarche volontaire de la part du monde agricole.

4.2. Choix de la localisation des sondages pédologiques

Le syndicat propose de bien délimiter les zones humides dans des zones péri-urbaines potentiellement constructibles par des sondages pédologiques. En revanche il apparaît moins prioritaire de vérifier le caractère humide sur des surfaces agricoles éloignées de tout centre urbain.

Il est décidé que les présidents des trois syndicats localiseront les zones prioritaires sur lesquelles des sondages seront réalisés. Un effort de prospection sera effectué sur les communes réalisant leur PLU (Etouy, Essuiles-Saint Rimault, Clermont de l'Oise). L'Agence de l'eau souligne toutefois l'intérêt de mobiliser les sondages tel qu'envisagé dans l'enveloppe financière, en élargissant si possible le champ des zones prospectées au delà du proche péri-urbain.

Les autres zones pressenties en zones humides moins prioritaires seront conservées sur la cartographie. Elles restent des « zones d'alerte » à prospecter ultérieurement selon l'évolution de l'urbanisme.

Le nombre et la localisation des sites de sondage seront communiqués à SCE au plus tard le 7 novembre. Sur cette base SCE préparera le plan de prospection et validera le nombre de sondages nécessaires. Le comité technique sera consulté sur ce plan de prospection pédologique.

Un démarrage de la campagne pédologique pourrait être envisagé autour de la mi-novembre. Ces sondages feront l'objet d'un bon de commande passé par le Syndicat à SCE sur la base du prix unitaire fixé dans le marché.

4.3. Variation du caractère humide d'une zone

Une remarque est faite sur les variations du caractère humide de certaines zones en fonction des conditions hydrologiques.

On parle de ZH lorsque qu'il y a un caractère humide avéré au moins une fois tous les 5 ans (cycle classique). C'est un point de caractérisation difficile à mettre en pratique et donc assez peu utilisé.

4.4. Problématique des peupleraies

Il y a un grand nombre de peupleraies plus ou moins exploitées et qui entraînent parfois une banalisation du milieu. Il n'y a pour l'instant pas de contrainte d'exploitation de peupleraie en zone humide. L'utilisation du peuplier comme bois de construction peut cependant redonner un essor à ce type de pratique culturelle qui était en déclin.

Il est à noter que dans la vallée de la Brèche, de nombreuses peupleraies ne sont plus exploitées. On retrouve sur ces parcelles du sous-bois à caractère humide.

La grande prédominance des peupleraies dans la vallée de la Brèche et de l'Arré mériterait d'envisager une diversification des habitats favorable à la biodiversité.

4.5. Hiérarchisation des zones humides

Dans le cadre du marché, SCE proposera une hiérarchisation des zones humides sur la base des données collectées (habitats et espèces, intérêt de la zone humide) et sur des critères de biodiversité et ressources en eau.

SCE demande si une méthodologie de hiérarchisation a été développée. La DREAL précise qu'un travail de réflexion est en cours avec les différents partenaires (Conservatoire Botanique National de Bailleul, l'Agence de l'Eau, Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie, etc.) mais qu'à ce jour aucun document n'a été validé.

5. Planning

Le 7 novembre au plus tard, le Syndicat indiquera le nombre et la localisation des sites à sonder.

Sur cette base SCE préparera le plan de prospection et validera le nombre de sondages nécessaires. La prospection pourrait s'effectuer deuxième quinzaine de novembre et début décembre en fonction du nombre de sondages à réaliser.

La délimitation finale des zones humides sera présentée en Copil mi-janvier 2013. Lors de cette réunion SCE présentera également la méthodologie pour la hiérarchisation des ZH.

6. Prochaine réunion

Une réunion de Copil se tiendra le jeudi 17 janvier 2013.